

## **La gestion communautaire des ressources naturelles, cadre de référence pour une réflexion sur les communautés locales**

Steve Plante  
Département des Sciences Humaines  
Université du Québec à Rimouski  
3000, boul. Des Ursulines (A-320)  
Rimouski QC G5L 3A1

Pierre André  
Département de géographie  
Université de Montréal  
Montréal QC H3C 3J7

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et jusque dans les années 1970, la plupart des interprétations qui prévalent sur la question des communaux reposent sur des modèles agraires (Leitão et Maneschy 1996; Pomeroy 1991). L'appellation « communaux » réfère aux espaces dont les sociétés définissent les limites; un territoire à l'intérieur duquel les communautés gèrent les ressources qu'ils exploitent et où des pratiques individuelles ou communautaires ont cours (McCay et Acheson 1987) ou encore, des espaces de conservation et de préservation (naturelle et culturelle) tels que les parcs, les réserves écologiques, les zones patrimoniales (Breton 1994).

L'intérêt tardif des scientifiques pour la question des communaux en milieu marin est à mettre en relation avec la crise pétrolière des années 1970, ainsi qu'avec l'extension des limites côtières à 200 milles marins (Acheson 1981). Guidés par une rationalité technoscientifique, les États s'impliquent davantage en matière de gestion des communaux. La mer, ressource commune, sera appropriée par les États qui transforment les formes de propriété de leurs zones marines et côtières pour en limiter l'accès aux producteurs nationaux et éliminer la concurrence externe (Peters 1994). Ces mesures engendrent des conflits avec la pêche artisanale, qui repose sur des modèles traditionnels, et on assiste à une surexploitation de certaines ressources.

On explique la diminution de la production non plus par le libre-accès, mais par le caractère communautaire de la pratique halieutique. Pour renforcer la

confusion entourant la gestion des ressources communes, des auteurs comme Gordon (1954) ou Hardin (1968) semblent confondre les situations de libre-accès et de propriété commune (Andelson 1991). Le concept de propriété commune élaboré par Hardin a orienté les débats et la réflexion sur la gestion communautaire des ressources. Pour lui, un communal représente un espace voué à une surexploitation en raison du libre-accès et de l'absence de titre formel de propriété, une pensée reposant sur l'égoïsme individuel des utilisateurs qui maximisent à court terme leurs gains sans égard pour la ressource ou l'environnement.

À la lueur des résultats des dernières années, il devient difficile pour la communauté scientifique de soutenir l'idée voulant que la gestion des espaces communaux suive indubitablement la logique de la *tragédie des communaux* de Hardin (1968). En retenant une telle interprétation, on nie l'existence d'un droit coutumier pourtant admise par plusieurs (p. ex. Bailey et Davis 1994; Baker 1997; Shanmugaratnam 1996; Kurien 1995). On pose maintenant la question en termes de libre-accès, de propriété commune, privée ou publique (Bromley 1986), ou de droit de propriété (p. ex. quota transférable) (Diegues 1994).

Les droits de propriété s'accompagnent d'un ensemble de devoirs et de responsabilités pour l'utilisateur. Ce point est important car l'attribution d'une exclusivité sur des ressources mobiles (p. ex. poisson, eau de pluie) et dont la présence varie dans le temps et l'espace peut diminuer la plus-value et mener à des situations injustes. Les ressources autrefois considérées comme illimitées sont maintenant « rares », ce qui rend nécessaire leur contrôle. Cette conception de la *nature* est construite à partir de représentations formelles d'un équilibre bien plus théorique et abstrait que naturel et concret (Weber 1992).

Dans le secteur halieutique, le Canada et la Nouvelle-Zélande divisent leur espace marin en parcelles dont l'accès est limité par des licences d'exploitation, des permis et des quotas individuels définis selon le type de pêche et le mode de production (Gardner 1995; Burkes et Brander 1995; McCay 1994). Le Canada adhère complètement à la croyance que la propriété commune est une tragédie causée par la non-appropriation en attribuant un quasi droit de propriété échangeable sur les marchés; pour lui, cette pratique est la clé du succès pour une régulation équitable de cette activité économique (Weber 1992).

Les sciences sociales contribuent à la compréhension des communaux en révélant l'existence de normes sociales et culturelles. Plusieurs disciplines montrent que même sous l'apparence de libre-accès, il existe des critères qui définissent les règles d'accessibilité à la ressource ainsi qu'à l'aménagement du territoire (p. ex. Plante 2001; Weber et Revéret 1993; Bertrand et Weber 1995; Wilson et al 1994; McCay et Jentofs 1996; Pinkerton 1989). Elles contribuent à enrichir la connaissance quant au nombre d'approches et de concepts élaborés pour aborder la réalité.

Tant la géographie que l'anthropologie explorent différentes avenues analytiques et méthodologiques pour comprendre et interpréter la réussite ou l'échec des modes de gestion des communaux. Deux orientations majeures se dégagent concernant la perception des scientifiques à l'endroit des communaux : l'une considère homogène les caractéristiques internes des communautés et l'autre traite d'hétérog

énéité des localités.

Cet article propose un cadre de référence pour l'analyse des communaux et de la gestion communautaire des ressources en zone littorale. Il s'agit d'une procédure intellectuelle, d'un ensemble d'éléments qu'il est possible d'observer sur le terrain et qui peut servir de guide lors de la cueillette de l'information. Ce canevas doit s'adapter aux contextes et aux circonstances.

## **La gestion communautaire des ressources communes, quelques préalables**

### **Communauté homogène, communauté hétérogène et complexité**

La principale difficulté, lorsqu'on aborde la gestion communautaire des ressources, tient de l'image que l'on a, ou que l'on se fait, de la notion de communauté. Cette notion peut réveiller en nous ces images du bon sauvage de Rousseau ou de la petite communauté mexicaine de Redfield (1930); des peuples vivants en parfaite harmonie avec la nature ou encore qui partagent des pouvoirs quasi mythiques et surnaturels avec la préservation de la nature (Baland et Platteau 1996; Ostrom 1994). Cette vision sous-tend généralement que les communautés se construisent autour d'un ensemble homogène d'actes (p. ex. cérémonies et rituels religieux) (Schulte-Tenckhoff 1985). La cohésion interne du groupe se renforce par sa fermeture aux perturbations de l'extérieur. Elle correspond à une vision statique et a-historique qui limite les capacités de résilience de la communauté face aux facteurs externes de leur environnement.

Bien qu'aborder les communautés par ses éléments homogènes demeure pertinent parce que les individus partagent des valeurs communes, en ce qui nous concerne nous retenons l'idée de Snidal (1994) voulant que les communautés soient des lieux hétérogènes et complexes. Ainsi, élaborer une véritable définition de ce qu'est une communauté se révèle à toute fin pratique impossible puisqu'elle se construit autour des manques et des besoins de ses habitants. Selon les perspectives et les échelles, la représentation change de forme, devenant une unité administrative, une unité spatiale de localisation, une unité économique, sociale, culturelle, écologique, religieuse et même scientifique (O'Neil 1994).

En zone littorale, le caractère hétérogène des communautés s'explique en partie par la diversité des acteurs et la multitude de segments économiques rencontrés sur la scène locale (Plante 2001; Snidal 1994). Pour le secteur des pêcheries, la spécification des intérêts agit comme facteur d'hétérogénéisation : apparition de nouvelles stratégies économiques, de nouvelles règles ou encore renforcement des règles face à une situation d'intérêt commun.

Les acteurs peuvent avoir des intérêts convergents ou divergents (Bryant et al 1996; Keohane et Ostrom 1994) ou encore, se démarquer les uns les autres par des préférences et des capacités particulières (p. ex. savoirs, habiletés, informations, performances antérieures, valeurs ethniques et culturelles) (Libecap 1994). Les

convergences d'intérêts devant certains *besoins* guident les actions collectives (Alcorn et Toledo 1995; Plante 1994) et s'expriment dans un spectre allant de l'acceptation passive des règles émanant de l'extérieur de la communauté, jusque dans un processus de gouvernance actif comme celui de la cogestion (McCay et Jentoft 1996; Ostrom 1995; Hanna et al 1995).

Les conditions environnementales chaotiques représentent une autre particularité de la zone littorale qui se traduit en une hétérogénéisation des caractéristiques communautaires. Par exemple, le mouvement des marées crée des conditions écosystémiques changeantes, ou la distribution spatiale de la ressource varie au rythme des migrations des espèces convoitées (Etchart 1997). De plus, l'occurrence de techniques et d'outils d'exploitation contribuent à exacerber les tensions entre producteurs. C'est le cas chez certaines communautés de pêcheurs de la côte ouest africaine (Diaw 1991), aux Philippines (Pomeroy 1991) et sur l'île de Maiandea au Brésil où l'introduction de nouvelles techniques agricoles entre en conflit avec les modes traditionnels d'accès à la ressource (ex. culture du manioc/*acai*) (Plante 2001).

L'histoire et la tradition expliquent la diversité des réponses collectives face à des situations semblables. Ces facteurs expliquent la persistance des normes sociales, permettent de comprendre les structures d'autorité et d'apprécier le leadership des officiels (Baland et Platteau 1996). La tradition se transmet par des mécanismes comme le mythe, par le bouche à oreille et par des rites de passage. Parfois, le culte des ancêtres ou les forêts sacrées agissent comme principes stabilisateurs (Baland et Platteau 1996; Ofoumon 1997). La présence de leaders favorise l'acceptation des normes et légitime les décisions (Baland et Platteau 1996). Pour être crédible, cet individu doit avoir un prestige reconnu de tous, posséder une bonne connaissance du milieu, bénéficier d'une bonne réputation auprès de ses concitoyens (p. ex. les Panchayat (Messerchmidt 1986)), faire preuve d'ouverture lors de la prise de décision et offrir assez de flexibilité pour intégrer les valeurs des plus jeunes.

Ainsi, l'interprétation des situations peut varier selon que l'on aborde les communautés par ses composantes homogènes ou hétérogènes. Dans les deux cas, cette lecture sociale permet d'identifier un ensemble d'éléments auxquels il faut porter attention afin de mieux comprendre les communautés, et aide à saisir les facteurs associés aux institutions sociales, aux stratégies individuelles et aux actions collectives sur lesquels se fondent les interprétations des modes de gestion communautaire des ressources.

### **Institutions sociales, stratégies individuelles et actions collectives**

À l'échelle locale, les institutions sociales correspondent à la capacité des individus à s'organiser entre eux. Elles représentent le capital social des localités (Ostrom 1986, 1990, 1995). Une institution est un corps invisible de règles, de règlements et de processus qui guident la prise de décision (Ostrom 1990). Les organisations sociales, de la famille à l'État, sont liées par une relation structurée de manière formelle ou informelle (p.ex. Alcorn et Toledo 1995; Keohane et Ostrom 1994; Thomas 1996; Baker 1997). Ces relations deviennent visibles dans les actions collectives et individuelles; elles s'observent dans les pratiques entourant le partage des responsabilités de gestion entre les actionnaires et les institutions.

Les caractéristiques internes des institutions et des organisations permettent d'évaluer leur résilience, soit leur capacité d'adaptation aux facteurs externes (Baland et Platteau 1996). Les actions ou les manifestations s'adaptent aux attributs physiques et culturels du système. Les relations interpersonnelles, économiques et politiques jouent un rôle dans la mise en place des institutions. Baland et Platteau (1996) considèrent la capacité adaptative et la «soutenabilité» de ces organisations à partir des choix collectifs et constitutionnels (règles). Dans ce cas, les procédures de distribution apparaissent plus équitables aux populations locales puisqu'elles cherchent à intégrer les couches les plus pauvres, les groupes marginaux ou encore les genres (Warner 1997).

Pour analyser les actions collectives, les propos de Ostrom (1990 et 1995) et de Wade (1986) se révèlent fort judicieux. Ostrom suggère de définir les limites de la ressource commune et de rappeler aux individus leurs droits et leurs devoirs envers celle-ci à partir des règles d'accès. On recherche ici les facteurs qui influencent la constitution des réseaux d'acteurs. Ensuite, les mécanismes de résolution des conflits doivent contenir des mesures de surveillance, ainsi qu'un système graduel des sanctions géré localement et reconnu par les autorités gouvernementales. Wade (1986) évalue la «soutenabilité» d'une action collective par:

- Les attributs de la ressource (p. ex. limites et frontières);
- La technologie et les conditions environnementales;
- La relation entre les ressources et les groupes d'utilisateurs (p. ex. habitent-ils près de la ressource? quels sont les besoins locaux?);
- La taille du groupe et la limite géographique de la communauté, la distribution du pouvoir entre les groupes;
- Les mécanismes de détection des contrevenants et enfin;
- Les relations entre les usagers et l'État (p. ex. respect des structures en place et renforcement des droits de propriété).

Une identification des institutions sociales montre qu'il faut éviter de valoriser une conception de l'historicité basée seulement sur un cadre macrosociologique. Autrement, on met de côté la valeur illustrative de l'expérience individuelle des

acteurs quant au choix de leurs stratégies de subsistance et les modèles de rationalité économique sur lesquels ces interprétations reposent (ex. les pêcheurs de crevettes du Mississippi (Durrenberger 1997).

Les stratégies individuelles et collectives diffèrent et peuvent générer divers conflits. C'est le cas dans des conditions qui impliquent différentes ethnies (Diaw 1991; Pido et al 1997), ou différents modes de production (Breton 1994). L'arrivée d'étrangers, comme les touristes ou les migrants, transforme le profil démographique et réduit la cohésion interne des populations (Plante 1994; Plante et Breton 1994; Bouju 1991; Odotei 1991). Les caractéristiques endogènes se diluent et prennent une forme hybride par un syncrétisme entre les valeurs traditionnelles et les valeurs actuelles à l'endroit de la ressource puisque les acteurs sont porteurs de valeurs culturelles différentes. Parfois, l'adoption de techniques d'exploitation différentes entre en conflit avec les régimes de propriété en place (Plante 2001; Veitayaki 1996; Peters 1994). Dans ce contexte, la capacité du pouvoir local à résoudre les conflits s'en retrouve affectée. Lorsque l'information est incomplète, ou dans des mécanismes de gestion décentralisés, les décisions sont soumises à des risques de corruption, de manipulation de l'information, de favoritisme et de vengeance. La présence de conflits au sein de la localité (p. ex. tensions et rivalités) fait en sorte que rien ne garantit que les acteurs seront bien informés des actions et des préférences des autres (Plante 1994). Cette forme de responsabilisation des utilisateurs de ressources apparaît lorsqu'ils définissent en leurs termes et sans ingérence externe les règles d'accès et d'exploitation (Baland et Platteau 1996).

Les notions d'identité communautaire, de sentiment de dépendance mutuelle et de conscience historique des acteurs à l'égard de l'état des stocks peuvent parfois servir à expliquer certaines réussites de la gestion communautaire des ressources. Une structure formelle de responsabilités favorise l'acquisition de ce savoir, surtout si la tradition imprègne cette dernière et qu'un système de sanctions graduées et de surveillance mutuelle (surveilleur-surveillé) est présent. Plante (2001) montre à partir de son étude sur les mécanismes d'appropriation et de distribution de l'accès aux ressources sur l'île de Maiandea au Brésil qu'à eux seuls ces facteurs ne sont pas suffisants pour assurer que les acteurs entretiennent des actions soutenables et non dommageables pour l'environnement. En effet, il arrive que des intérêts divergents mènent à une surexploitation des ressources naturelles (p. ex. braconnage) et ce, surtout lorsque les acteurs locaux doivent négocier l'accès à diverses ressources avec les mêmes producteurs. On oublie trop souvent d'intégrer le hasard moral (Baland et Platteau 1996) ou encore, la notion d'accident (Revel 1996). Ce n'est pas parce que tous les villageois bénéficient des actions collectives qu'obligatoirement ils respecteront toujours les règles du jeu; les comportements relèvent de situations complexes, imprévisibles et ponctuelles dans le temps.

Parfois les stratégies et les actions se définissent dans les rapports quotidiens et personnalisés qu'entretiennent entre eux les usagers. Le succès dépend alors de la confiance existant entre les membres de la communauté. Cette confiance s'établit dans les relations de réciprocité et elle influence le degré de formalité ou d'infor

malité des interactions (Cordell et McKean 1986). Le respect d'un code d'éthique entre les pêcheurs à la fascine, à la palangre et au filet de l'île de Maiandeuva représentent des éléments sur lesquels se construit ce sentiment (Plante 2001). Outre la tradition de coopération, il arrive que des mécanismes tels que les jeux, les activités sportives ou les festivals permettent de construire cette confiance (Merschmidt 1986).

### **Modèles de gestion et mesures incitatives**

Deux autres aspects de la gestion communautaire des ressources qu'il importe de préciser sont celui des modèles de gestion des ressources les plus fréquemment rencontrés dans les secteurs des pêcheries (ex. cogestion, auto-organisation, coopératif et corporatif), de même que celui des mesures incitatives de conservation mises en place par les gouvernements désireux d'assurer la réussite d'un modèle de gestion.

Nous entendons par gouvernance les modalités de partage du pouvoir qui se développent à partir de structures formelles et informelles. Ces modes de gestion visent une division technique du travail et du savoir au niveau de la prise de décision ou des opérations courantes (p. ex. cueillette et surveillance). Dans la cogestion, on recherche habituellement un partage équitable de la décision entre les acteurs et le gouvernement (Pinkerton 1989), tout en leur permettant d'apprendre à optimiser leur bien dans une perspective à long terme (Townsend et Pooley 1995). Au Québec, on remarque que les pêcheurs spécialisés participent directement à la cueillette des données, ou de manière indirecte par le biais d'ententes de services avec l'État. Les pêcheurs s'engagent à fournir les embarcations aux scientifiques pour rejoindre les stations d'échantillonnage et les lieux de capture. Naissent ainsi des partenariats entre les entreprises et les pêcheurs concernant la surveillance, l'application et l'allocation des quotas (e.g. Ruddle et Johannes 1985; McCay et Acheson 1987). Par ailleurs, bien que la présence des pêcheurs se fasse sentir lors des tables de concertation, il demeure rare de les voir prendre une part active dans l'élaboration des politiques halieutiques. Cette constatation est pour le moins étrange lorsqu'on pense qu'une collaboration plus étroite permettrait de diffuser l'information dans les communautés et de s'assurer qu'elle soit bien comprise et acceptée. Il s'en suivrait sans doute une diminution des sommes investies dans l'application de la loi (Rettig et al 1989).

La participation des pêcheurs et des organisations de pêcheurs dès le début du processus permettrait d'évaluer si les règlements existants sont efficaces et d'effectuer les correctifs s'il y a lieu. Cette implication procure une visibilité accrue des représentants des pêcheries, des organisations et des pêcheurs dans la collectivité. Libecap (1989) et Ostrom (1990) montrent que la participation au processus décisionnel est plus facile dans de petits groupes assez stables où l'autorité locale est reconnue et où les droits d'accès sont clairement définis. À première vue, les communautés côtières semblent offrir ces caractéristiques.

La cogestion est un modèle qui s'adapte aux situations locales car elle recon-

naît l'existence d'un savoir écologique traditionnel et d'un système basé sur le droit coutumier. Cet élément est crucial puisque la pêche est une activité éminemment sociale, culturelle, politique et économique. Cette prémisse ouvre la porte à une meilleure planification étant donné que les objectifs élaborés sont culturellement significatifs (Kuperan et Abdullah 1994). Ce processus permet d'identifier les opportunités nouvelles qui peuvent être créées, comme l'aquiculture, la transformation et le tourisme, mais également de réduire les conflits entre les différents utilisateurs du milieu côtier. Il s'agit d'une décentralisation hiérarchique du haut vers le bas, à l'intérieur de laquelle il arrive que le gouvernement s'octroie un droit de veto sur les arrangements ou les règlements s'il juge les objectifs de la *soutenabilité* non atteints (Townsend et Pooley 1995). Toutefois, ce facteur d'incertitude peut miner le pouvoir des institutions locales et discréditer le processus.

Derrière les questions associées au partage du pouvoir, on rencontre deux idées fondamentales. La première veut que partager le pouvoir favorise l'émergence de conditions propices à une meilleure adhésion aux règles. Dans ce sens, la gouvernance représente une forme de participation puisque les modalités de gestion sont définies collectivement et que ces actions représentent une alternative soutenable, résiliente et équitable (Townsend et Pooley 1995; Hanna et al 1995). La deuxième idée veut que le partage du pouvoir favorise l'émergence d'une conscience *soutenable* parmi les propriétaires car il s'agit de leurs droits de propriété. La faiblesse de cette argumentation réside dans le fait que les droits de propriété concernent davantage des droits d'usage et que le gouvernement se réserve la prise de décisions (Townsend et Pooley 1995).

L'auto-organisation dans les pêcheries réfère à un modèle de gestion où les éléments internes de la structure occupent davantage de place dans la prise de décision. Elle donne un plus grand rôle aux institutions locales, mais n'assure pas l'émergence spontanée d'une organisation résiliente et respectueuse de l'ensemble des intérêts locaux (Townsend et Pooley 1995; Ostrom 1990). Rien n'indique que les membres non actifs soient enclins à participer aux processus de gestion.

Dans un mode de gestion contractuel, les droits de propriété concernent l'exploitation commerciale. L'État distribue les droits de manière permanente, mais se réserve en contrepartie celui d'intervenir sur les taux d'exploitation. Le problème avec cette approche est d'ordre prédictif puisqu'il est difficile, voire impossible, de figer des rendements dans un écosystème aussi imprévisible que le milieu marin (Wilson et al 1994)

Avec le modèle coopératif, le *membership* se distribue sur une base participative au sein de l'activité (McCay et Jentoft 1996). Concernant le recrutement, deux visions s'imposent. Il y a ceux qui croient que le maintien d'un *membership* ouvert affecterait la résilience et la soutenabilité en raison de l'éventuelle augmentation de la pression sur la ressource et il y a ceux qui pensent que s'il demeure fermé, il deviendra plus ardu de gérer le roulement des membres puisque les parts doivent pouvoir se prêter, se transférer ou se vendre librement. La coopérative peut-elle racheter les parts? Le droit de vote sera-t-il proportionnel au nombre de parts détenues? Pour Townsend et Pooley (1995), rendre divisible, transférable, et attribuer un droit de vote cumulatif revient au même que le droit des actionnaires

dans un système corporatif.

Dans un système corporatif, le gouvernement détermine la quantité de droits et de responsabilités à émettre. Le propriétaire peut vendre et acheter ses actions (p. ex. enchère), de même que voter et laisser à un tiers les droits de pêche qui s'y rattachent. On peut allouer des actions aux membres d'équipage et l'État ne demande aucune redevance au propriétaire. La possibilité de rendre divisible et de voter en fonction proportionnelle selon ses actions représente une approche plus efficiente à long terme puisque le propriétaire en est responsable (Townsend et Pooley 1995). Toutefois, avec ce type de gestion, il arrive que des monopoles s'installent sous le couvert du *voile de l'ignorance*, car certains individus peuvent influencer les décisions en fonction de leurs intérêts, seulement en étant présents dans plus d'une corporation.

Outre l'étude des modes de gouvernance, certains auteurs se sont penchés sur la mise en place de mesures incitatives de conservation par l'État et l'amélioration des conditions de vie. Baland et Platteau (1996) soulignent que des mesures économiques peuvent avoir un effet bénéfique sur la mobilisation des acteurs. Mais est-ce bien une raison pour justifier son utilisation sur une vaste échelle? Tout d'abord, pour plusieurs types de production la rapidité du taux de régénération des ressources est fortement tributaire aux conditions environnementales. Les compensations peuvent s'avérer très coûteuses au plan social, économique et même politique comme c'est le cas avec la crise des poissons de fond dans l'Atlantique-Nord. Lorsque l'État s'implique à l'aide d'une compensation via des subsides, il cherche à défrayer les bénéfices marginaux des producteurs ou encore, à combler la différence entre un meilleur revenu alternatif et un revenu prévu à long terme, en termes de coût d'opportunité (Baland et Platteau 1996). Dans les deux cas, la valeur des ressources est difficile à définir autant dans l'immédiat que pour l'avenir, la valeur prenant différentes formes au niveau local; les risques de sur- ou de sous-évaluation des ressources existent.

L'idée de subventionner ne peut à elle seule constituer une solution durable, résiliente et efficiente. Au contraire, elle peut favoriser une pression accrue sur des ressources non incluses dans le programme par les producteurs désireux améliorer leur revenu. À court et à long terme, cette situation peut occasionner sur la scène locale une dépendance aux Fonds internationaux, diminuer la capacité d'organisation et d'initiative de ses membres et enfin, restreindre les possibilités de développement économique local par les communautés elles-mêmes (Oström 1993, 1995). Ensuite, les risques d'une perte de diversité culturelle (p. ex. savoir et pratique) sont très grands puisque ces approches ont tendance à fonctionner à partir de *package deal* et exigent des structures administratives homogènes souvent très lourdes et trop coûteuses pour les moyens de la communauté, une fois que l'organisme subventionnaire se retire. De plus, il arrive que les Fonds soient détournée vers des organisations illicites ou fictives (Costa et al 1997) ou servent à certains pour se constituer un capital économique et politique.

Ces mesures viennent avec la notion de valorisation de certaines caractéristiques locales et privilégient la participation locale. Malgré tout, on doit considérer les dangers d'une valorisation de certains traits culturels lors de l'élaboration des

projets ou dans la conception des programmes de développement et de renforcement des capacités (Ostrom 1990). Le risque de stigmatiser les communautés par des valeurs passagères, idéelles ou empreintes d'intérêts particuliers est réel. Il demeure difficile d'identifier un ou des éléments offrant un potentiel de convergence des actions entre les acteurs vers une acceptabilité sociale. Afin d'éviter une survalorisation de certains traits sociaux, économiques ou culturels, des auteurs comme Rioux et al (1998) montrent la pertinence d'utiliser des outils d'aide à la décision basés sur des modèles de décision collective qui tiennent davantage compte des caractéristiques microsociologiques et macrosociologiques des régions.

### **Discussion et conclusion**

La production des sciences sociales sur la question des communaux est importante. L'ampleur des explications qu'on y retrouve et le nombre de facteurs différents pour analyser les modèles de gestion montrent un champ de recherche en définition constante et souligne combien il est laborieux de trouver les conditions parfaites de la gestion communautaire des ressources. La diversité empirique souligne à quel point il faut éviter les généralisations hâtives, mais elle offre aussi plusieurs avantages pour ceux et celles qui désirent se pencher sur les communautés et sur la manière de gérer les ressources naturelles. Les éléments essentiels de ce vaste corpus conceptuel peuvent être circonscrits afin d'élaborer une démarche utile pour la cueillette et l'interprétation des données.

Les usages reposent sur des normes sociales découlant de l'existence d'un droit coutumier à l'échelle locale. Après l'exploration des notions de communauté par leurs aspects homogènes et hétérogènes, il nous apparaît inévitable que les localités doivent être analysées en tenant compte simultanément de ces deux visions. Nous admettons volontiers l'existence de structures puisque les habitants peuvent partager un ensemble de valeurs communes, tout en retenant que celles-ci peuvent être influencées par des processus historiques plus larges qui sont d'origine externe ou qui dépendent de l'historicité des relations et de l'expérience individuelle des acteurs. Le va-et-vient continu entre les structures et les processus nous oblige à considérer les communautés comme particulières. Au chapitre méthodologique, la reconnaissance de perceptions différentes quant à la manière de définir la communauté permet de nuancer l'importance des cadres macrosociologiques et microsociologiques qui retiennent l'attention au moment de la cueillette et de l'interprétation des données.

Une manière porteuse pour comprendre les localités est de se pencher sur les secteurs d'activités, les intérêts et les préférences des acteurs. Il ne s'agit pas d'un ensemble d'individus indépendants; ils sont imbriqués dans des réseaux de relations débordant bien souvent les limites géographiques de la communauté. Quels que soient les motivations ou les intérêts poussant les individus à choisir une stratégie collective ou individuelle, ils ne peuvent pas être interprétés à partir de considérations économiques seulement. Les facteurs endogènes et exogènes permettent d'expliquer la réussite ou la faillite d'une gestion communautaire des

ressources (p. ex. leader, tradition, histoire, confiance et institutions sociales).

En outre, les conditions du milieu, le choix des technologies ou les relations inter ethniques sont autant d'éléments propices à l'émergence de conflits d'usages associés aux stratégies individuelles et collectives. Les facteurs démographiques comme l'arrivée d'étrangers dans les localités peuvent favoriser l'apparition de conflits au niveau des valeurs véhiculées par chacun des groupes.

Pour découvrir les situations qui demandent une participation des populations, il s'avère judicieux d'identifier différents modèles du partage du pouvoir : auto-organisation, cogestion, contractuel, coopératif et corporatif. Ces modèles présentent certaines limites quant à leur soutenabilité et soulèvent des questions éthiques (équité) dans leur mise en application. Plusieurs points soulevés à l'endroit des mesures incitatives destinées à favoriser la conservation nous laissent perplexes. Trop souvent ces mesures émanent de l'extérieur des communautés et semblent ne pas tenir compte des caractéristiques locales. Dans certains cas, elles peuvent même avoir l'effet contraire à leur raison d'être.

Les recherches actuelles reconnaissent le caractère particulier des communautés côtières. On tient davantage compte de la complexité et de l'hétérogénéité des systèmes-pêche au moment de l'analyse. On attribue la faible visibilité politique et scientifique de ces collectivités au fait que les villes et les villages de pêcheurs se trouvent souvent localisés loin des capitales et des centres décisionnels, de même qu'à la faible densité démographique et à l'éparpillement des populations le long du littoral. Avec la reconnaissance internationale de l'existence d'un droit coutumier régissant les pratiques entre les producteurs dans l'Agenda 21, un virage s'effectue. Enfin, cette mise au point fait ressortir comment il est ardu de trouver les conditions parfaites d'une gestion communautaire des ressources puisqu'il est question de perceptions.

## Bibliographie

- Acheson, J.M. 1981. "Anthropology of Fishing". *Annual Review of Anthropology*, 10: 275-316.
- Alcorn, J.B. et V.M. Toledo. 1995. "The Role of Tenurial Shells in Ecological Sustainability: Property Rights and Natural Resource Management in Mexico", dans S. Hanna et M. Munasinghe (dir.). *Property Rights in a Social and Ecological Context: Case Studies and Design Applications*. Washington, D.C.: Beijer International Institut of Ecological Economics et le World Bank.
- Andelson, R.V. 1991. *Commons Without Tragedy: Protecting the Environment from Overpopulation -- A New Approach*. Maryland: Barnes and Noble.
- Bailey, C. et A. Davis. 1994. *Common in Custom, Uncommon in Advantage: Common Property, Local Elites and Alternative Approaches to Fisheries Management*. Research Grant from the Social Science and Humanities Research Council of Canada.
- Baker, J.M. 1997. "Common Property Resource Theory and the Kuhl Irrigation

- Systems of Himachal Pradesh, India". *Human Organization*, 56: 199-208.
- Baland, J.-M. et J.-P. Platteau. 1996. *Halting Degradation of Natural Resources: Is there a Role for Rural Communities?* Oxford: Clarendon Press.
- Bertrand, A. et J. Weber. 1995. *From State to Local Commons in Madagascar: A National Policy for Local Management of Renewable Resources*. The International Association for the Study of Common Property, First Common Property Conference 'Reinventing the Commons'. Bodo: Norvège.
- Bouju, S. 1991. "Notes on Foreign Migrant Fishermen in Guinea", dans J.M. Haakonsen et M.C. Diaw (dir.). *Fishermen's Migrations in West Africa 2. version*. Cotonou: Benin.
- Breton, Y. 1994. "Liens entre pêche industrielle et pêche artisanale: Changements et conséquences pour la recherche". *Anthropologie et Sociétés*, 18: 93-106.
- Bromley, D.W. 1986. "The Common Property Challenge". *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press.
- Bryant, C.R., S. Des Roches et P. Juneau. 1996. "Sustainability in Action: the Role of Local Actors in the Transformation and Conservation of Urban Fringe Environments", dans H. Sasaki, I. Saito, A. Tabayashi et T. Mori-moto (dir.). *Les Actes du colloque du Groupe d'études sur le Développement durable de systèmes ruraux de l'UGI, University of Tsukuba, Japon*. Tokyo: Kaisei Publications Ltd.
- Burkes, D.L. et L. Brander. 1995. "Rights-Based vs. Competitive Fishing of Sea Scallops *Placopecten Magellanicus* in Nova Scotia". *Aquatic Living Resources*, 8: 279-288.
- Cordell, J.C. et M.A. McKean. 1986. "Sea Tenure in Bahia, Brazil". *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press.
- Costa, A.C.G., C. Kottak et R.M. Prado. 1997. "The Sociopolitical Context of Participatory Development in Northeast Brazil". *Human Organization*, 56: 138-146.
- Diaw, M.C. 1991. "Migrant Fishermen from Casamance and Southern River", dans J.M. Haakonsen et M.C. Diaw (dir.). *Fishermen's Migrations in West Africa 2. version*. Cotonou: Benin.
- Diegues, A.C. 1994. *Repensando e recriando as formas de apropriação comuns dos espaços e recursos naturais*. São Paulo: NUPAUB.
- Durrenberger, E.P. 1997. "Fisheries Management Models: Assumptions and Realities or, Why Shrimpers in Mississippi are not Firms?". *Human Organization*, 56: 158-166.
- Etchart, G. 1997. "Sustainable Resource Management in the Brazilian Amazon: the Case of the Community of Tiningú". *Coastal Management*, 25: 205-226.
- Gardner, M. 1995. "Input Controls vs. Rights-Based Management: The Political Economy of Fisheries Management in Atlantic Canada". *Aquatic Living Resources*, 8: 67-277.
- Gordon, H.S. 1954. "The Economic Theory of a Common Property Resource: The Fishery". *Journal of Political Economy*, 62: 124-142.

- Hanna, S., Folke, C., et K.-G. Mäler. 1995. "Property Rights and Environmental Resources", dans Susan Hanna et Mohan Muna singhe (dir.). *Property Rights in a Social and Ecological Context: Case Studies and Design Applications*. Washington, D.C: Beijer International Institut of Ecological Economics et le World Bank.
- Hardin, G. 1968. "The Tragedy of the Commons". *Science*, 162: 1243-1248.
- Keohane, R.O. et E. Ostrom. 1994. "Introduction". *Journal of Theoretical Politics*, 6: 403-428.
- Kuperan, K. et N.M.R. Abdullah. 1994. "Small-scale Coastal Fisheries and Co-management". *Marine Policy*, 18 : 306-313.
- Kurien, J. 1995. "Collective Action for Common Property Resource Rejuvenation: The Case of People's Artificial Reefs in Kerala State, India". *Human Organization*, 4: 160-168.
- Leitão, W. et M.C. Maneschy. 1996. "Pesquisa, desenvolvimento e crescimentos sociais de pescadores experiências no Pará". *Agricultura familiar. Pesquisa Formação e Desenvolvimento*, 1: 81-89.
- Libecap, G.D. 1994. "The Conditions for Successful Collective Action". *Journal of Theoretical Politics*, 6: 563-592.
- \_\_\_\_\_. 1989. *Contracting for Property Rights*. New York : Cambridge University Press.
- McCay, B. 1994. *Privatization in Fisheries: Lessons from Experiences in the US, Canada and Norway*. Manuscript, Lewes Dalaware Conference.
- McCay, B.J. et J.M. Acheson. 1987. *The Question of the Commons: The Culture and Ecology of Communal Resources*, in B.J. McCay et J.M. Acheson (dir.). Tucson: University of Arizona Press.
- McCay, B.J. et S. Jentoft. 1996. "From the Bottom Up: Participatory Issues in Fisheries Management". *Society and Natural Resources*, 9: 327-250.
- Messerschmidt, D.A. 1986. "People and Resources in Nepal: Customary Resource Management Systems of the Upper Kali Gandaki". *Proceedings of the Conference on Common Property Ressource Management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press.
- Odotei, I. 1991. "Migrations of Fante Fishermen", dans J.M. Haakonsen et M.C. Diaw (dir.). *Fishermen's Migrations in West Africa 2*. Cotonou: Benin.
- Oufoumon, D. 1997. "Les forêts sacrées en Afrique". *Écodécision*, 23 : 61-63.
- O'Neil, T.J. 1994. "Regional, Local and Community-Based Economic Development", dans *Community Economic Development: Perspectives on Research and Policy*. Toronto: Thompson Educational Publishing.
- Ostrom, E. 1986. "Issues of Definition and Theory: Some Conclusions and Hypotheses". *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press.
- \_\_\_\_\_. 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. New York: Cambridge University Press.
- \_\_\_\_\_. 1993. *Institutional Incentives and Sustainable Development*. Boulder: Westview Press.
- \_\_\_\_\_. 1994. "Constituting Social Capital and Collective Action". *Journal of*

- Theoretical Politics*, 6: 527-562.
- \_\_\_\_\_. 1995. "Designing Complexity to Govern Complexity", dans S. Hanna et M. Munasinghe (dir.). *Property Rights and the Environment: Social and Ecological Issues*. Washington, D.C: Beijer International Institut of Ecological Economics et le World Bank.
- Peters, P.E. 1994. *Dividing the Commons: Politics, Policy and Culture in Botswana*. Charlottesville: University Press of Virginia.
- Pido, M.D., R.S. Pomeroy, L.R. Garces et M.B. Carlos. 1997. "A Rapid Appraisal Approach to Evaluation of Community-Level Fisheries Management Systems: Framework and Field Application at Selected Coastal Fishing Villages in the Philippines and Indonesia". *Coastal Management*, 25: 183-204.
- Pinkerton E. 1989. *Co-operative Management of Local Fisheries: New Directions for Improved Management and Community Development*. Vancouver: University of British Columbia Press.
- Plante, S. 2001. *Dynamique des acteurs dans l'appropriation et la distribution de l'accès aux ressources en zone littorale. Le cas du Salgado (Pará-Brésil)*. Thèse de doctorat. Montréal : Université de Montréal, Département de géographie, Faculté des arts et des sciences.
- \_\_\_\_\_. 1994. *Espace, pêche et tourisme à Trindade (Brésil)*. Québec : Université Laval, Mémoire de Maitrise. Département d'anthropologie, Faculté des Sciences Sociales.
- Plante, S. et Y. Breton. 1994. *Espace, pêche et tourisme à Trindade: Anthropologie maritime et enjeux aménagistes dans la pêche littorale brésilienne*. Québec: Département d'anthropologie, Université Laval.
- Pomeroy, R.S. 1991. "Small-Scale Fisheries Management and Development: Toward a Community-Based Approach". *Marine Policy*, Janvier: 39-48.
- Redfield, R. 1930. *Tepoztlán, A Mexican Village : A Study of Folk Life*. Chicago: University of Chicago Press.
- Rettig, R.B., F. Berkes et E. Pinkerton. 1989. "The Future of Fisheries Co-Management: A Multi-Disciplinary Assessment", dans E. Pinkerton (dir.). *Co-operative Management of Local Fisheries: New Directions for Improved Management and Community Development*. Vancouver: University of British Columbia Press.
- Revel, J. 1996. *Jeux d'échelles: la micro-analyse à l'expérience*. Paris: Gallimard, Seuil.
- Rioux, C., J.C. Michaud, B. Urli et L. Gosselin. 1998. "Développement local et décisions collectives : le cas du Québec côtier". *Revue canadienne des sciences régionales*, 21: 365-384.
- Ruddle, K. et R.E Johannes. 1985. *The Traditional Knowledge and Management of Coastal Systems in Asia and the Pacific*. Jakarta: UNESCO.
- Schulte-Tenckhoff, I. 1985. *La vue portée au loin: une histoire de la pensée anthropologique*. Lausanne: Éditions d'en bas.
- Shanmugaratnam, N. 1996. "Nationalisation, Privatization and the Dilemmas of Common Property Management in Western Rajasthan". *The Journal of Development Studies*, 33: 163-187.

- Snidal, D. 1994. "The Politics of Scope: Endogenous Actors, Heterogeneity and Institution". *Journal of Theoretical Politics*, 6: 449-472.
- Thomas, C.Y. 1996. "Capital Markets, Financial Markets and Social Capital (An Essay on Economic Theory and Economics Ideas)". *Social and Economic Studies*, 45: 1-23.
- Townsend, R.E. et S.G. Pooley. 1995. "Distributed Governance in Fisheries", dans S. Hanna et M. Munasinghe (eds.). *Property Rights in a Social and Ecological Context: Case Studies and Design Applications*. Washington, D.C: Beijer International Institut of Ecological Economics and the World Bank.
- Veitayaki, J. 1996. *Evolution of Traditional and Community-based Marine Resources Management System in Fiji*. Fiji: University of the South Pacific.
- Wade, R. 1986. "Common Property Resource Management in South Indian Villages". *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management*. April 21-24 1985. Washington, D.C.: National Academy Press.
- Warner, G. 1997. "Participatory Management, Popular Knowledge, and Community Empowerment: The Case of Sea Urchin Harvesting in the Vieux-Fort Area of St. Lucia". *Human Ecology*, 25: 29-46.
- Weber, J. 1992. *Environnement, développement et propriété: Une approche épistémologique*. Québec: Jose Prades.
- Weber, J. et J.-P. Révéret. 1993. "Managing the Relationship Between Societies and Nature: Appropriation Regimes and Property Rights". *Le monde diplomatique*. coll. Savoirs, no. 2.
- Wilson J. A., J.M. Acheson, M. Metcalfe et P. Kleban. 1994. "Chaos, Complexity and Community Management of Fisheries". *Marine Policy*, 18: 291-305.